



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN FRANCE RELANCE

Nevers, le 20/01/2021

Le préfet de la Nièvre à la rencontre des lauréats du plan de relance

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, a donné le coup d'envoi des « mercredis de la relance » le 20 janvier en se rendant sur le site d'Oreca Technology à Magny-Cours, accompagné de Didier Josso, sous-préfet à la relance. Le même jour, Grégoire Pierre-Dessaux, sous-préfet de Château-Chinon, s'est déplacé sur le site de la Holding Cassier Recyclage à Cercy-la-Tour et Laurent Vignaud, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy, sur celui de l'entreprise David Lange fabriquant de meubles en « verre acrylique » à Varzy.

Le plan de relance se réalise dans la Nièvre pour les entreprises

L'industrie nivernaise et française, en particulier un de ses piliers qu'est l'industrie automobile, a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. Pour lui permettre de rebondir, l'État accompagne les entreprises industrielles dans leurs projets visant à renforcer leur compétitivité et à accélérer leur diversification et leur transformation écologique.

Ainsi, le département « Moteurs » de l'entreprise Oreca, spécialisée dans le sport automobile et plus particulièrement dans la conception, la fabrication et les essais de validation de moteurs thermiques à usage compétition et implantée dans le technopôle du circuit de Magny-Cours, a bénéficié du fonds de soutien aux investissements de modernisation dès octobre dernier, pour la conception d'un moteur F4 thermique et hybride à neutralité carbone.

Le groupe Cassier Recyclage à Cercy-la-Tour a quant à lui bénéficié du fonds d'accélération des investissements industriels sur les territoires pour le développement d'une chaîne de tri de pneumatiques usagés semi-automatisée. Ce projet est passé en avril 2020 à la phase d'industrialisation après 3 ans de prototypage en interne. La société REGOM a été spécialement créée au sein du groupe pour commercialiser et implanter ces chaînes. Ces machines vont permettre de faciliter les opérations humaines et augmenter la qualité du tri effectué.

Le plan de relance accompagne l'emploi des jeunes

Par ailleurs, alors que les jeunes et les entreprises subissent de plein fouet les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, encourager l'emploi des jeunes est plus que jamais nécessaire. Le plan #1jeune1solution comporte des mesures spécifiques pour développer l'apprentissage au nombre desquelles pour les entreprises, une aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant en première année pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et

Bureau de la communication
et de la représentation de l'État

Tél : 03 86 60 70 88 / 70 91 / 70 11

pref-communication@nievre.gouv.fr

www.nievre.gouv.fr - Facebook @Préfet-de-la-Nièvre - Twitter @Prefet58

40 rue de la préfecture
58026 NEVERS Cedex

jusqu'au 28 février 2021 (5 000 € pour l'embauche d'un alternant mineur, 8 000 € pour un alternant de plus de 18 ans). Cette aide couvre 100 % du salaire de l'apprenti de moins de 21 ans et 80 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus.

L'entreprise David Lange, qui fabrique traditionnellement des meubles transparents en plexiglas à Varzy et qui a adapté sa production pour répondre à la demande d'écrans de protection dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, a récemment embauché ses deux premiers apprentis, une jeune femme et un jeune homme en CAP ébénisterie.

Daniel Barnier salue la présence de ces entreprises dynamiques qui investissent sur le territoire nivernais et les jeunes qui s'engagent dans la voie de l'apprentissage. Il souligne que les « mercredis de la relance », qui seront organisés tous les 15 jours, ont pour objet de faire connaître les projets soutenus par le plan « France Relance » présenté le 3 septembre 2020 par le Gouvernement. Feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, ce plan, doté de 100 milliards d'euros a pour objectif de bâtir la France de 2030.

Il se réalise concrètement dans la Nièvre avec une cinquantaine de projets pour un montant total subvention de 76,2 millions d'euros. Dans le secteur industriel, 8 entreprises ont été soutenues à hauteur de 4 millions d'euros de subventions de l'État entraînant un total de près de 8,2 millions d'euros d'investissements productifs. Le plan de relance représente un accélérateur d'investissement pour le développement des entreprises nivernaises.

Le plan de relance est aussi un outil au service de la cohésion sociale et de nos territoires. Depuis son lancement en juillet dernier, le plan #1jeune1solution dans la Nièvre, ce sont

- 579 jeunes ayant pu bénéficier d'une formation en 2020 ;
- 162 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans accompagnés grâce au dispositif Accompagnement Intensif des Jeunes de Pôle emploi à fin décembre 2020 ;
- 59 parcours emploi compétences (PEC) jeunes ;
- 28 employeurs qui ont pu recruter grâce aux aides à l'embauche ;
- 3 conseillers Pôle emploi dédiés à l'accompagnement des jeunes.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des entreprises, Pôle emploi organise chaque semaine dans chaque bassin des actions interactives de recrutements et de promotion des métiers intitulées #Tousmobilisés, dont de nombreux événements en lien avec le plan #1jeune1solution. En 2020, 81 actions ont été organisées dans la Nièvre, soit en présentiel ou en distanciel, dont 15 en lien avec le plan #1jeune1solution.

Les prochaines semaines seront l'occasion de montrer à nouveau que le plan de relance propose des mesures concrètes, à destination de tous, particuliers, entreprises, commerçants, artisans, collectivités et administrations, et dans tous les territoires. Le plan de relance donne à chacun les moyens de transformer la société.

Pour être accompagné dans la constitution d'un dossier et pour toute question sur le plan de relance dans la Nièvre, une adresse dédiée : pref-francerelance@nievre.gouv.fr

PLAN FRANCE RELANCE	
Les investissements dans le secteur industriel dans la Nièvre	p. 3
Les mesures du plan #1jeune1solution	p. 5



PLAN FRANCE RELANCE

Les investissements dans le secteur industriel dans la Nièvre

Huit projets sont lauréats dans la Nièvre des fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières automobile (3) et aéronautique (1) et du fonds et du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires (4). Ces projets représentent plus de 4 millions d'euros de subventions de l'État entraînant un total de près de 8,2 millions d'euros d'investissements productifs. Ils permettront aux entreprises concernées de diversifier leur activité, de moderniser et d'automatiser leurs procédés de fabrication ou encore de développer de nouveaux procédés.

Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires

Bénéficiaire	Commune	Projet
Holding Cassier Recyclage	Cercy-la-Tour	Industrialisation de chaîne de tri de pneumatiques usagés
Nexson Group Equipements industriels	Garchizy	Internalisation de la production de sa gamme surfaçage de corps d'échangeurs thermiques
TCT Tores Composants Technologies	Sauvigny-les-Bois	Modernisation de l'atelier. Acquisition de machines automatiques de production (moulage sous vide)
Sertip	Varennes-Vauzelles	Leader dans la sérigraphie industrielle en petites et moyennes séries. Accroissement de la capacité de production grâce à l'acquisition de nouvelles machines. Extension immobilière

Fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile

Bénéficiaire	Commune	Projet
Oreca	Magny-Cours	Projet moteur F4 - conception d'un moteur thermique et hybride à neutralité carbone
Ligier Automotive	Magny-Cours	Projet OptimLAP - Création d'une unité de modélisation et de caractérisation de motorisations multi-énergie (moteurs hybrides et hydrogène)
Privtech Engineering	Magny-Cours	Projet collaboratif avec la société Ligier Automotive pour développer un banc d'essai pour moteurs hybrides et hydrogène

Fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique

Bénéficiaire	Commune	Projet
Danielson Engineering	Magny-Cours	Projet Quality+ - Renforcement de la chaîne de valeur et accroissement des capacités de livraison de composants produits et validés en totale autonomie

A propos du fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile

Doté de 200 millions d'euros en 2020 et de 600 millions d'euros sur trois ans, le fonds de soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile vise à aider les entreprises à gagner en compétitivité, par une accélération des investissements d'automatisation et de numérisation de leurs procédés industriels.

A propos du fonds de modernisation et diversification de la filière aéronautique

Doté de 100 millions en 2020 et de 300 millions sur trois ans, le fonds de modernisation, de diversification et de verdissement des procédés de la filière aéronautique doit permettre aux acteurs de la filière aéronautique de rebondir en développant des chaînes de valeur d'avenir ou stratégiques afin de sortir de la crise par le haut, en préservant les compétences durement acquises, et en préparant l'avion vert du futur.

A propos du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires

Doté de 400 millions d'euros d'ici 2022 à l'échelle nationale, le « fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires » vise à financer les projets industriels individuels ou collectifs (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements...) les plus structurants et à fort impact territorial.



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN FRANCE RELANCE

Les mesures du plan #1jeune1solution

Le plan #1jeune1solution, lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté... afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

Le Gouvernement mobilise un budget de 6,7 milliards d'euros, soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes.

Le plan s'articule autour de 3 axes :

- **faciliter l'entrée dans la vie professionnelle** : compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021, aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans, déploiement du dispositif « emploi franc + » entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021 avec une aide versée à l'employeur qui est revalorisée lorsqu'il recrute un jeune de moins de 26 ans (en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois), des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens, avec la mise en place de missions de service civique supplémentaires (de 6 à 12 mois, indemnisées) pour permettre à des jeunes de gagner en expérience et compétences en s'engageant dans des associations, des collectivités territoriales, des services de l'État ou des établissements publics...
- **orienter et former vers les secteurs et métiers d'avenir** : nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au plan d'investissement dans les compétences (PIC) proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur, formations dans le secteur du soin pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années, formations numériques pour les jeunes non-qualifiés, parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans, doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence...
- **accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure** : renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi - parcours emploi compétences (PEC) et contrat initiative emploi (CIE), augmentation des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi - garantie jeunes, parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), doublement de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) mis en place au sein de Pôle emploi...

Depuis son lancement en juillet dernier, le plan #1jeune1solution dans la Nièvre, ce sont

- 579 jeunes ayant pu bénéficier d'une formation en 2020 ;
- 162 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans accompagnés grâce au dispositif Accompagnement Intensif des Jeunes de Pôle emploi à fin décembre 2020 ;
- 59 parcours emploi compétences (PEC) jeunes ;
- 28 employeurs qui ont pu recruter grâce aux aides à l'embauche ;
- 3 conseillers Pôle emploi dédiés à l'accompagnement des jeunes.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des entreprises, Pôle emploi organise chaque semaine dans chaque bassin des actions interactives de recrutements et de promotion des métiers intitulées #Tousmobilisés, dont de nombreux événements en lien avec le plan #1jeune1solution. En 2020, 81 actions ont été organisées dans la Nièvre, soit en présentiel ou en distanciel, dont 15 en lien avec le plan #1jeune1solution.

Des mesures spécifiques pour booster l'apprentissage

Pour les centres de formation d'apprentis, un financement exceptionnel pour garantir la formation et investir dans des équipements numériques :

- des aides pour soutenir le développement des programmes de formation.
- une ouverture de l'investissement pour équiper les apprentis en matériel numérique.

Pour les entreprises, une aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'un apprenti en première année pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 - niveau 7 du répertoire national des certifications professionnelles) :

- une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour l'embauche d'un apprenti mineur.
- une aide exceptionnelle de 8 000 euros pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans.

Cette aide couvre 100 % du salaire de l'apprenti de moins de 21 ans et 80 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus.

Par ailleurs, afin de soutenir les employeurs publics locaux, une aide financière exceptionnelle de 3 000 euros pour les contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 est ainsi attribuée, dans le cadre du plan de relance, aux collectivités territoriales, de façon rétroactive le cas échéant.

Dans la Nièvre, 24 jeunes effectuent un apprentissage dans la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2020. L'apprentissage constitue une voie d'accès leur permettant de s'insérer sur le marché du travail en leur offrant l'opportunité de découvrir les métiers du service public.